

Règlement

Activités Pédagogiques d'Animation

Convention-Facturation-Administratif

- Les conventions doivent être signées par les différents partenaires et réalisées en 3 exemplaires dont un revient à l'asbl OXYJeunes ;
- Si votre organisme de paiement est Forsud ou Focéf, c'est auprès de celui-ci que vous devez introduire une demande de convention et nous la faire parvenir ;
- Pour tout autre opérateur, nous nous chargeons de vous faire parvenir les conventions adéquates ;
- Les facturations seront envoyées par mail dès que toutes les dates mentionnées sur la convention sont prestées.

Réservations

- Après confirmation par téléphone de vos réservations, vous avez un délai de 3 jours ouvrables pour remplir le formulaire en ligne. Dans le cas contraire, votre réservation est annulée ;
- Toutes modifications d'informations encodées sur le formulaire en ligne devront être signalées dans les plus brefs délais ;
- Remplir **UN** formulaire de réservation par enseignant(e) ;
- En cas d'annulation, prévenir le coordinateur APA au 071/388400 au minimum 3 jours avant la date de l'APA. En cas de non-respect de cette clause, une indemnité de 25€ sera facturée pour des frais administratifs et de préparation d'animation ;
- Un forfait de 10€ sera facturé pour couvrir les frais administratifs et de déplacement.

Organisation Générale

- Les animateurs sont prévus pour assurer 2 périodes d'animations (matin/après-midi) ;
- **Les animateurs ne sont pas prévus pour assurer la surveillance des temps de midi, des récréations, de la piscine et de la gymnastique.**